



## COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS 2018

La collecte des résidus verts par la MRCVR aura lieu les VENDREDIS, quatre (4) collectes au printemps et quatre (4) à l'automne.

Les contenants encouragés sont les sacs de plastique ou de papier qui sont biodégradables. Comme il est interdit, par règlement, de jeter les rognures de gazon dans les ordures ménagères, il faudra prévoir faire de l'herbicyclage cet été.

### DATE DES COLLECTES DES RÉSIDUS VERTS

Avril :	Vendredis	13 - 27
Mai :	Vendredis	11 - 25
Octobre :	Vendredis	12 - 26
Novembre :	Vendredis	9 - 23

*Les résidus verts sont des résidus biodégradables produits à partir des activités de jardinage ainsi que de l'entretien de votre terrain. Ils seront acheminés vers un site de compostage pour être transformés en compost.*

### Matières acceptées dans cette collecte :

- Résidus de jardinage;
- Feuilles;
- Brindilles;
- Branches de conifères d'un diamètre de moins de 5 cm et dont les ballots ficelés ont une dimension maximale de 30 cm (1 pi) de diamètre et de 1.2 mètre (4 pi) de longueur sont admissibles.

### Matières à proscrire :

Ces matières ne seront pas ramassées avec les résidus verts, car leur décomposition est trop lente.

- Branches de toutes les espèces de feuillus; (*mesures correctives en raison de la propagation de l'agrile du frêne*)
- Bois;
- Paillis;
- Terre.

### Disposition des matières

Placez vos sacs de résidus verts au même endroit que vos résidus domestiques en bordure de la route près de votre entrée.

Vos sacs doivent être déposés avant 7 h, le jour de la collecte.

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à communiquer avec la Ligne Info-Collectes au 450 464-INFO (4636).